



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240415-2024-26b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2024

Commune de LA CAPELLE
34 DU GENERAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 15 avril 2024

Délibération : N° 2024-26

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 15 Avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 DU GENERAL DE GAULLE02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 10

Votants : 15

Date de convocation du Conseil : 08 avril 2024

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Grégory RONDIER, Sylvie LOCATELLI, Sandrine HAVY

Absent(s) :

Marie-Madeleine PRUSSE ayant donné pouvoir à Christelle MAES, David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Victorien POTIN, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART ayant donné pouvoir à Régis SEMERY, Régis FOSTIER, Patrice POULAIN

Secrétaire de séance : Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX

Maison Familiale Rurale de Beauregard : demande de subvention

DELIBERATION

La MFR de Beauregard organise un concours hippique officiel le dimanche 21 avril 2024. Cette manifestation se déroulera sur le site de l'Hippodrome International de La Capelle.

Comme à l'accoutumée, la MFR sollicite la commune de La capelle pour sponsoriser une des quinze épreuves, afin de doter en lots l'épreuve de « Commune de La Capelle ».

A cette fin, la MFR sollicite une subvention de 300 €.

DECISION

Le Conseil Municipal

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

ACCORDE une subvention de 300 € à la MFR de Beauregard dans le cadre de l'organisation de son concours hippique ;

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20240415-2024-26b-DE

Accusé certifié exécutoire

AUTORISE le Maire à procéder au versement de la subvention d'un montant de 300 €, par le préfet : 30/04/2024

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2024.

Fait et délibéré en séance, les susdits jour, mois et an

Et ont signé au registre tous les membres présents

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 15 avril 2024

Le Maire

Johann WERY



la Secrétaire de séance,
Sandrine LEPORCE - BRUNIAUX